



JUILLET 2024

À LA UNE

FOCUS SITE ROMI FOGÈRES : UN SITE DE RECYCLAGE EN PLEINE CROISSANCE

Le site de recyclage ROMI à Fougères, dirigé par Thomas Vincent, a connu une croissance remarquable depuis son ouverture en 2021. **Situé sur 1,5 hectare, dont 0,96 exploités à ce jour**, ce site a été conçu pour le transfert et le tri de tous types de déchets, à l'exception des véhicules hors d'usage (VHU). *"Nous avons investi environ 650 k€ dans les travaux d'aménagement depuis l'ouverture,"* précise Thomas Vincent.





Performances et objectifs

Pour 2024, le site de Fougères **vis** un tonnage entrant de **9 000 tonnes**, une augmentation significative comparée aux années passées. *"Nous avons déjà constaté une augmentation des entrées par rapport à la même période en 2023"*, note Thomas.

Les principaux types de déchets traités comprennent une petite partie de déchets industriels banals (DIB) en partie valorisables, ainsi que des déchets recyclables tels que le papier, le carton, le plastique, le bois, et des métaux ferreux et non ferreux.

Défis et opportunités

Le site de Fougères, étant relativement nouveau, ne bénéficie pas encore d'une bonne notoriété commerciale.

Implanté en zone industrielle à l'entrée de la commune de Romagné et donc sur l'axe d'entrée ouest de la ville de Fougères, **ce site permettra aux artisans et particuliers de déposer leurs déchets rapidement et simplement**. Le site de Fougères a pour objectif de proposer une solution pour l'ensemble des demandeurs, tout en pérennisant sa forte croissance.

Réussites et Projets Innovants

Malgré les défis, le site de Fougères a déjà **connu des réussites notables**. *"Nous avons réussi à attirer des clients de premier plan, y compris des entités locales et des entreprises ayant précédemment collaboré avec nos concurrents historiques,"* se réjouit Thomas.

Le site est en constante évolution. Après avoir enrobé et dallé les deux tiers du site, nous mettons en place des alvéoles de stockage afin de séparer et identifier clairement les différents flux. Nous retravaillons actuellement la zone de réception des déchets afin de maximiser leur valorisation et d'améliorer la gestion des stocks.

"La réglementation étant en constante évolution, nous avons su nous adapter, très fortement appuyés par le service Qualité/Sécurité/Environnement au siège. Ce soutien nous a permis de pénétrer de nouveaux marchés comme la méthanisation ou encore le plastique. Mon objectif à court et moyen terme est de m'implanter sur Fougères et ses alentours," ajoute Thomas.

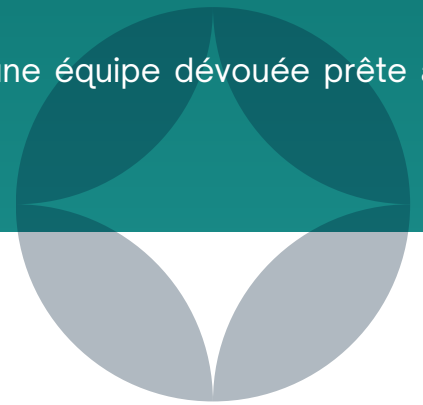
Engagement communautaire

Le site de Fougères s'engage activement avec la communauté locale. "Nous sponsorisons des événements sportifs comme le motocross à Romagné et le football féminin de Beaucé, et participons à des initiatives locales comme le BNI de Fougères," souligne Thomas. Nous restons à la disposition des communes afin de répondre à toute forme de sollicitation.

Perspectives

2024 sera une année charnière pour le site de Fougères avec des objectifs ambitieux, dont la certification ISO 14001, l'ouverture d'une déchetterie professionnelle Valobat, puis à l'avenir, la sollicitation d'un agrément pour les véhicules hors d'usage "Nous prévoyons également d'exploiter une nouvelle zone pour accueillir les particuliers," ajoute Thomas. L'équipe, composée de 6 collaborateurs, reste motivée et enthousiaste pour relever ces défis.

Le site de Fougères continue de croître et de s'adapter, avec une équipe dévouée prête à faire face aux défis de demain.



ACTUALITÉS DES SITES

ROMI ST NICOLAS DE REDON : PREMIÈRE OPÉRATION DE GESTION DES DÉCHETS POUR UN CHANTIER ÉOLIEN

ROMI St Nicolas de Redon est fière d'annoncer sa **première opération de gestion des déchets pour un chantier éolien en juin 2024**. Cette initiative marque une étape importante pour notre site.

Le projet de démantèlement de l'éolienne, situé dans le secteur de Redon, a débuté il y a plus d'un an. **Il s'agit de la première éolienne installée en Bretagne dans les années 2000.**

Du haut de ses **65 mètres et pesant 150 tonnes**, cet édifice est un monument pour les Redonnais. Il est donc symbolique que notre agence ROMI Redon, présente depuis plus de 100 ans dans la région, traite ce chantier de A à Z.

Dans un premier temps, il a fallu **coordonner la société Anywind pour le démontage et la société ADEKMA pour le levage**. Pour cette opération, différents intervenants extérieurs, **assistés par deux grues de levage de 700 tonnes et 200 tonnes**, ont été mobilisés.

Dans un second temps, **les équipes ROMI sont intervenues pour préparer, découper et expédier les différentes matières présentes sur l'éolienne**. Cette opération a nécessité l'aide de la pince Croco et d'un chalumiste.

"Relever ce défi de démantèlement a été une priorité pour nous et nous remercions la société ROUXEL pour sa confiance en ce projet. Nous sommes fiers de la bonne exécution du chantier et espérons pouvoir répondre aux prochains projets de démantèlement dans le Grand Ouest." Conclut Sylvain Emeraud, Responsable du site.



OUVERTURE DE NOTRE NOUVELLE DÉCHETTERIE PROFESSIONNELLE À SAINT-MALO EN PARTENARIAT AVEC VALOBAT

Nous sommes heureux d'annoncer l'ouverture de notre nouvelle déchetterie professionnelle sur le site de Saint-Malo, en partenariat avec Valobat, depuis début juin 2024. Cette initiative renforce notre engagement en faveur d'une gestion durable des déchets et d'un soutien aux professionnels locaux.

Types de déchets acceptés :

- Déchets Non Dangereux (DND) : Bois A et B, métaux ferreux et non ferreux ;
- Déchets Inertes : gravats, céramiques, terres ;
- Déchets d'Activités Économiques (DAE) hors REP ;
- Déchets générés par les activités professionnelles et commerciales. ;
- Déchets du Bâtiment : Matériaux de construction, démolition et rénovation.
- Plastiques rigides ;
- Déchets verts (hors REP) ;
- Déchets d'emballages, cartons plastiques (hors REP).



ROMI
Recyclage

NOUVEAU À SAINT-MALO
DÉCHETTERIE
PROFESSIONNELLE

ROMI Bretagne - Agence de SAINT-MALO vous accompagne dans le cadre de la REP PMCB* avec un **espace DÉCHETTERIE PROFESSIONNELLE !**

- **Reprise gratuite** de vos déchets de bâtiment **triés****
- Profitez de l'expertise ROMI pour la gestion de tous vos déchets
- Des interlocuteurs de terrain à votre écoute, prêts à vous expliquer comment obtenir la reprise sans frais de vos déchets PMCB triés

📍 49 rue de la Ville Es Cours
35400 SAINT-MALO

☎ 02 99 19 80 64

✉ saintmalo2@monier-environnement.com

*PMCB : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment
**Sous conditions : Déchets triés selon les modalités des éco-organismes en charge de la filière REP PMCB et déclaration de votre chantier auprès d'un éco-organisme.

DU LUNDI AU VENDREDI
8h30 - 11h30 / 13h30 - 17h
(vendredi jusqu'à 16h)

BOIS **PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE**
PLASTIQUE **FENÊTRES**
GRAVATS **MÉTAUX**
ISOLANTS

Ne pas jeter sur la voie publique

QSE

PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEU : LES RÈGLES ESSENTIELLES EN PÉRIODE ESTIVALE

En période estivale, avec l'augmentation des températures, **il est crucial de redoubler de vigilance** lors des travaux par points chauds pour prévenir les départs de feu. **Ces consignes s'appliquent aussi bien aux salariés qu'aux prestataires extérieurs**, afin d'assurer la sécurité de tous, ainsi que celle de nos installations. Voici un rappel des directives essentielles à suivre :

Le permis feu : une étape indispensable

Avant de commencer tout travail impliquant des points chauds (meulage, soudure, chalumage...), il est impératif de remplir un permis feu en présence de l'intervenant. Ce processus inclut :

- **Identification des stockages combustibles et inflammables** à proximité et des moyens d'extinction disponibles.
- **Évaluation des risques météorologiques** comme le vent et la chaleur.
- **Désignation d'un chargé de sécurité** responsable de la surveillance durant l'opération.
- **Vérification du port des EPI** (Équipements de Protection Individuelle) requis pour l'opération.



Vigilance permanente pendant les travaux

Pendant l'exécution des travaux, une vigilance constante est nécessaire :

- **Surveillance des projections** et identification de leurs zones de chute pour éviter tout contact avec des matériaux inflammables ou combustibles ;
- **Précaution face aux matériaux conducteurs responsables de transferts de chaleurs** qui pourraient entrer en contact avec des matériaux combustibles ;
- **Signalement immédiat au responsable des travaux** en cas de dégradation des conditions météorologiques, environnementales ou matérielles.

Vérification rigoureuse après les travaux

À la fin des travaux, il est impératif de procéder à une inspection minutieuse du lieu de travail :

- **Inspection des locaux adjacents** et des zones de stockage pour détecter tout signe de projection d'étincelles ou de transfert de chaleur vers des matériaux inflammables (carburants...) ou combustibles (DIB, carton, bois...) ;
- **Surveillance continue du lieu de travail** jusqu'à deux heures après l'opération pour s'assurer de l'absence de risque d'incendie latent ;
- **Notification au responsable** de la fin des opérations et contre-signature sur le permis feu pour attester de la vérification complète des lieux.

Prévention : responsabilité partagée

Yvan Guihard, responsable QSE, souligne l'importance de ces mesures : *"La sécurité face au risque incendie passe par la responsabilisation de chacun et notamment celle des intervenants extérieurs sur nos sites. Tous les salariés ROMI doivent être acteurs de cette démarche en sensibilisant nos intervenants ou apporteurs face aux comportements à risques. Cette démarche collective nous permet de préserver ensemble la sécurité de chacun ainsi que celle de nos installations."*

En adoptant une approche proactive et en mettant l'accent sur la prévention, nous pouvons tous jouer un rôle important dans la protection contre les incendies. **Respectez ces consignes, soyez vigilants et faites de la sécurité une priorité constante.**





www.monier-environnement.com

[LinkedIn](#)

[Carte et coordonnées des sites](#)

MONIER
Environnement

ROMI
Recyclage

OTLo
Ouest
Transport
Logistique

DBR
Environnement

BUREAU VERITAS
1828
Certificat n° FR085664-1

BIOM
ATTITUDE
MESURÉE

Locations on map: LANNION, SAINT-MALO, DINAN, MINIAC-MORVAN, FOUGÈRES, RENNES, St Nicolas de REDON, PLOERMEL, QUIMPER, MONTOIR de Bretagne, SAUMUR, TOURS.